

Le 5 octobre 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Mayo, tenue le 5 octobre 2015 à 19h30 à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS : Son Honneur le Maire suppléant Renée Giroux, la conseillère Joanne St-Amour Sanscartier ainsi que les conseillers Pierre Robineau, Robert Bertrand, Ian de Cotret-Brazeau et John Kane.

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant Renée Giroux. Le secrétaire-trésorier était présent. L'assemblée fut délibérée comme suit :

Ordre du jour :

- 1- Questions du public
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2015
- 4- Rapport de l'inspecteur et du directeur du service de sécurité incendie
- 5- Rapport de suivi du Directeur général
- 6- Approbation des comptes
- 7- Résolution d'adoption des projets de règlements révisant le plan d'urbanisme et remplaçant certains règlements d'urbanisme
- 8- Avis de motion du règlement numéro n° 2016-01, intitulé : Règlement révisant le plan d'urbanisme
- 9- Avis de motion du règlement numéro n° 2016-02, intitulé : Règlement sur les permis et certificats
- 10- Avis de motion du règlement numéro n° 2016-03, intitulé : Règlement de zonage
- 11- Avis de motion du règlement numéro n° 2016-04, intitulé : Règlement de lotissement
- 12- Avis de motion du règlement numéro n° 2016-05, intitulé : Règlement de construction
- 13- Avis de motion du règlement numéro n° 2016-06, intitulé : Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 14- Avis de motion : Règlement sur la vidange des fosses septiques
- 15- Travaux d'excavation nécessaire sur ch. McAlendin
- 16- Achat d'un module bancaire pour logiciel comptable
- 17- Amélioration des chemins (P.A.A.R.R.M.)
- 18- Autorisation des signataires pour la nouvelle institution financière
- 19- Autorisation pour les nouvelles cartes Visa Desjardins au directeur général et au directeur du service de sécurité incendie
- 20- Modification de la résolution 2015-09-115 concernant l'appel d'offres par invitation pour les projets routiers
- 21- Modification à la résolution 2015-09-116 concernant l'appel d'offres par invitation pour le projet d'aménagement du stationnement de l'édifice municipal
- 22- Demande de la mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) concernant le schéma de couverture de risque (abrogation)
- 23- Indemnité de kilométrage
- 24- TECQ 2014 à 2018
- 25- Avis de convocation a été donné le mardi 29 septembre 2015 pour une séance extraordinaire qui se tiendra le jeudi 8 octobre à compter de 19 h au centre municipal. Un seul sujet sera discuté : choix de l'entrepreneur pour les travaux de voiries sur le territoire de la municipalité. Tous les conseillers ont été informés le mardi 29 septembre 2015, donc aucun avis de convocation ne sera envoyé par courrier.
- 26- Période de questions
- 27- Levée de la séance

2015-10-119 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par John Kane

ET APPUYÉ par Ian de Cotret-Brazeau

QUE l'ordre du jour tel que ci-dessus soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-120 Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2015

IL EST PROPOSÉ par Joanne St-Amour Sanscartier

ET APPUYÉ par Robert Bertrand

QUE le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015 soit et est adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-121 Rapport de l'inspecteur et du directeur du service de sécurité incendie

Septembre 2015

Rapport mensuel de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	zonage
2015-0901	415, Chemin Burke	Construction	For-b
2015-0902	100, Chemin Kane	Démolition	Rec-a
2015-0903	100, Chemin Kane	Captage eaux souterraines	Rec-a
2015-0904	4532, Routes 315	Captage eaux souterraines	Rec-a
2015-0905	170, Chemin des Libellules	Agrandissement	For-a
2015-0906	260, Chemin Daly	Rénovation	Rec-a

Septembre 2015

Rapport mensuel du directeur de la sécurité des incendies

Numéro Du rapport	Lieu	Type d'intervention
F-15-09-008	Lochaber Ouest	Feu de poubelle
F-15-09-009	Derry	Feu électrique

Réunion MRC de Papineau

Comité des directeurs incendie de la MRC 2015

Caserne incendie, 20, chemin McAlendin, Mayo (QC)

Programme d'aide financière pour la formation

Réussite au volet 3 du cours d'officier non urbain (Eric Somers)

(1,416.67\$)

Pompier 1 Formation (8 pompiers) section 1 réussite

Remboursement à recevoir dans la semaine du 5 octobre 2015

(6,500.00\$)

2015-10-122**Rapport de suivi du directeur général**

Résolution	Description	Responsable	Réalisé	En cours
Septembre 2015				
2015-09-110	Changement d'institution financière	DG		X
2015-09-113	Rôle d'évaluation en ligne	DG	X	
2015-09-114	Inventaire des fosses septiques – heures supplémentaires effectuées par le directeur général	DG		X
2015-09-115	Autorisation au directeur général à procéder à un appel d'offres par invitation pour les projets routiers MODIFIÉ PAR 2015-10-130	DG	X	
2015-09-116	Autorisation au directeur général à procéder à un appel d'offres par invitation pour le projet d'aménagement du stationnement de l'édifice municipal MODIFIÉ PAR 2015-10-131	DG	X	
2015-09-117	Réhabilitation du réseau routier local (RRRL) (600\$)	DG	X	
2015-09-118	Réhabilitation du réseau routier local (RRRL – volet RIRL)	DG	X	
2015-09-119	Assurances – demande de la Mutuelle des Municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risque ABROGÉ PAR 2015-10-132	DG	X	
2015-09-120	Colloque annuel zone 2 (Outaouais) de l'ADMQ	DG	X	

2015-10-123**Approbation des comptes**

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau

ET APPUYÉ par John Kane

QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer les montants suivants :

Liste des comptes à payer au 30 septembre 2015

# chèque	Fournisseur	Description	Montant
6117	2963-2072 Québec inc.	Ordures et recyclage	5 949,96 \$
6118	Robert Maloney	Inspection mensuelle camions incendie & réparations	320,00 \$
6119	Fonds de l'information sur le territoire	Avis de mutations (4)	16,00 \$
6120	Infotech	Implantation du rôle en ligne	287,44 \$
6121	Émile Charette et fils	Mortier, peinture, scellant, etc. (caserne)	422,41 \$
6122	Librairie Rose-Marie	Base de table — salle du conseil	287,44 \$
6123	Imprimerie de Papineauville	Photocopies	99,59 \$
6124	Tim Lalonde	Remboursement cellulaire et déplacements	137,17 \$
6125	Petite caisse (Valérie Paquette)	Café et autres	137,95 \$
6126	Association des propriétaires du lac Long	Subvention — tests d'eau au lac Long et Daly	692,93 \$
6127	ministère des Finances	2e versement — sécurité publique (Sûreté du Québec)	37 559,00 \$
6128	Dépanneur Mauzeroll	Frais postaux	130,56 \$
6129	Transport Michel Deschamps	Niveleuse	1 821,21 \$
6130	Groupe Ultima Charlebois Trépanier	Assurances	382,00 \$
6131	Pièces Piché Buckingham	Pièces pour camion incendie	220,36 \$
6132	Groupe DL Informatique	Archives de données informatiques	57,49 \$
6133	Serge Pilon — Recyclage SCN	Travaux chemin de la Rivière-Blanche et arbre sur chemin Burke	6 860,00 \$
6134	Michael Carson	Déplacements	217,62 \$
6135	Épursol	Vidange de la fosse septique — édifice municipal	212,70 \$
6136	Traiteur Brazeau	Buffet chaud — rencontre chefs pompiers	561,24 \$
6137	Waste Management	Ordures 14,28T	1 223,19 \$
6138	votresite.ca	Renouvellement nom de domaine — mayo.ca	25,29 \$
6139	Renée Giroux	Remboursement corbeilles de fleurs — entrée municipale	35,00 \$
6140	DJL Construction	Asphalte — chemin de la Rivière-Blanche	2 062,06 \$
6141	Ecotechno	Travaux informatiques	86,23 \$
6142	Labrador	Location mensuelle — refroidisseur d'eau	6,72 \$
6143	Les entretiens Touchette	Tonte de pelouse	465,00 \$
6144	agence de Revenu du Canada	Remises gouvernementales - sept. 2015	1 091,33 \$
6145	ministère du Revenu	Remises gouvernementales - sept. 2015	2 462,76 \$
6146	Valérie Paquette	Déplacements juillet à septembre	194,40 \$
6147	Service de sécurité incendie de Mayo & Mulgrave-Et-Derry	Don pour 25e anniversaire	300,00 \$
6148	Fonds de l'information sur le territoire	Avis de mutations (8) ANNULÉ	32,00 \$
6149	Boivin & Gauvin	Autocollants pour casques (incendie)	570,28 \$
6150	Librairie Rose-Marie	Fournitures de bureau	60,52 \$
6151	Transport Michel	Niveleuse	1 593,55 \$

Deschamps			
6152	Pièces Piché Buckingham	Pièces pour camion incendie	23,37 \$
6153	Pierre-Yves Guay	Honoraires professionnels - urbanisme	4 104,61 \$
6154	Quadrivium	Honoraires professionnels - voirie	8 945,78 \$
6155	Waste Management	Ordures 8,34T	714,39 \$
6156	IGA (Traiteur Brazeau)	Service de traiteur - urbanisme	140,40 \$
6157	Martin Cousineau	Déplacements septembre	353,70 \$
6158	Ecotechno	Service serveur informatique	431,16 \$
6159	Denis Massie	Honoraires professionnels - réaménagement stationnement municipal	3 032,23 \$
6160	Luc Labelle	Service de raccompagnement - pique-nique annuel	100,00 \$
Total :			84 395,04 \$

Paiements Internet

Bell Canada	Téléphone	35,21 \$
Hydro-Québec	Électricité	528,58 \$
Visa	Essence, produits ménagers, etc.	981,71 \$
Total :		1 545,50 \$

Paies

Chèque 952 à 966	Total :	11 362,51 \$
------------------	----------------	---------------------

Grand total : 97 303,05 \$

Le secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des fonds suffisants sur les comptes pour ces paiements.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-124 **Résolution d'adoption des projets de règlements révisant le plan d'urbanisme et remplaçant certains règlements d'urbanisme**

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Mayo juge opportun de réviser le plan d'urbanisme adopté par le règlement n° 2000-02 et de le remplacer par un nouveau plan d'urbanisme qui sera adopté par le règlement n° 2016-01;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de remplacer le règlement sur le permis et certificat n° 2000-06 par un nouveau règlement sur les permis et certificats n° 2016-02;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de remplacer le règlement de zonage n° 2000-03 par un nouveau règlement de zonage n° 2016-03;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de remplacer le règlement de lotissement n° 2000-04 par un nouveau règlement de lotissement n° 2016-04;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de remplacer le règlement de construction n° 2000-05 par un nouveau règlement de construction n° 2016-05;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun d'adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2016-06;

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brazeau

ET APPUYÉ par Joanne St-Amour Sanscartier

Que ce Conseil adopte les six (6) projets de règlements suivants :

- 1) Le projet de règlement n° 2016-01 révisant le plan d'urbanisme ;
- 2) Le projet de règlement sur les permis et certificats n° 2016-02 ;
- 3) Le projet de règlement de zonage n° 2016-03 ;
- 4) Le projet de règlement de lotissement n° 2016-04 ;
- 5) Le projet de règlement de construction n° 2016-05 ;
- 6) Le projet de règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2016-06 ;

Adoptée à l'unanimité

AM 2015-10-01 **Avis de motion du règlement numéro n° 2016-01,**
intitulé : Règlement révisant le plan d'urbanisme

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Mayo juge opportun de réviser le plan d'urbanisme adopté par le règlement n° 2000-02 et de le remplacer par un nouveau plan d'urbanisme qui sera adopté par le règlement n° 2016-01;

ATTENDU QUE le projet de règlement n° 2016-01 a été déposé entre les mains des membres du Conseil et qu'il a été lu et ensuite adopté à la présente séance régulière du 5 octobre 2015;

ATTENDU QUE le projet de règlement n° 2016-01 est intégré par référence au présent avis de motion pour valoir comme s'il était ici au long récit et qu'il est disponible pour consultation, au Bureau de la municipalité, par toute personne intéressée;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 445 du Code municipal, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné à une séance régulière ou spéciale précédant celle de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Madame Joanne St-Amour Sanscartier, conseillère, donne avis de motion à l'effet que le règlement numéro n° 2016-01, intitulé : Règlement révisant le plan d'urbanisme, sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil.

AM 2015-10-02 **Avis de motion du règlement numéro n° 2016-02,**
intitulé : Règlement sur les permis et certificats

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que le Conseil municipal de Mayo juge opportun de remplacer le règlement sur le permis et certificat n° 2000-06 par un nouveau règlement sur les permis et certificats n° 2016-02;

ATTENDU que le projet de règlement n° 2016-02 a été déposé entre les mains des membres du Conseil et qu'il a été lu et ensuite adopté à la présente séance régulière du 5 octobre 2015;

ATTENDU que le projet de règlement n° 2016-02 est intégré par référence au présent avis de motion pour valoir comme s'il était ici au long récit et qu'il est disponible pour consultation, au Bureau de la municipalité, par toute personne intéressée;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné à une séance régulière ou spéciale précédant celle de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Monsieur Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, donne avis de motion à l'effet que le règlement numéro n° 2016-02, intitulé : Règlement sur les permis et certificats, sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil.

AM 2015-10-03 Avis de motion du règlement numéro n° 2016-03, intitulé : Règlement de zonage

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que le Conseil municipal de Mayo juge opportun de remplacer le règlement de zonage n° 2000-03 par un nouveau règlement de zonage n° 2016-03;

ATTENDU que le projet de règlement n° 2016-03 a été déposé entre les mains des membres du Conseil et qu'il a été lu et ensuite adopté à la présente séance régulière du 5 octobre 2015;

ATTENDU que le projet de règlement n° 2016-03 est intégré par référence au présent avis de motion pour valoir comme s'il était ici au long récit et qu'il est disponible pour consultation, au Bureau de la municipalité, par toute personne intéressée;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné à une séance régulière ou spéciale précédant celle de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Monsieur Robert Bertrand, conseiller, donne avis de motion à l'effet que le règlement numéro n° 2016-03, intitulé : Règlement de zonage, sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil.

AM 2015-10-04 Avis de motion du règlement numéro n° 2016-04, intitulé : Règlement de lotissement

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que le Conseil municipal de Mayo juge opportun de remplacer le règlement de lotissement n° 2000-04 par un nouveau règlement de lotissement n° 2016-04;

ATTENDU que le projet de règlement n° 2016-04 a été déposé entre les mains des membres du Conseil et qu'il a été lu et ensuite adopté à la présente séance régulière du 5 octobre 2015;

ATTENDU que le projet de règlement n° 2016-04 est intégré par référence au présent avis de motion pour valoir comme s'il était ici au long récité et qu'il est disponible pour consultation, au Bureau de la municipalité, par toute personne intéressée;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné à une séance régulière ou spéciale précédant celle de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Monsieur John Kane, conseiller, donne avis de motion à l'effet que le règlement numéro n° 2016-04, intitulé : Règlement de lotissement, sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil.

**AM 2015-10-05 Avis de motion du règlement numéro n° 2016-05,
intitulé : Règlement de construction**

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que le Conseil municipal de Mayo juge opportun de remplacer le règlement de construction n° 2000-05 par un nouveau règlement de construction n° 2016-05;

ATTENDU que le projet de règlement n° 2016-05 a été déposé entre les mains des membres du Conseil et qu'il a été lu et ensuite adopté à la présente séance régulière du 5 octobre 2015;

ATTENDU que le projet de règlement n° 2016-05 est intégré par référence au présent avis de motion pour valoir comme s'il était ici au long récité et qu'il est disponible pour consultation, au Bureau de la municipalité, par toute personne intéressée;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné à une séance régulière ou spéciale précédant celle de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Monsieur Pierre Robineau, conseiller, donne avis de motion à l'effet que le règlement numéro n° 2016-05, intitulé : Règlement de construction, sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil.

**AM 2015-10-06 Avis de motion du règlement numéro n° 2016-06,
intitulé : Règlement sur les plans d'implantation et
d'intégration architecturale**

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que le Conseil municipal de Mayo juge opportun d'adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2016-06;

ATTENDU que le projet de règlement n° 2016-06 a été déposé entre les mains des membres du Conseil et qu'il a été lu et ensuite adopté à la présente séance régulière du 5 octobre 2015;

ATTENDU que le projet de règlement n° 2016-06 est intégré par référence au présent avis de motion pour valoir comme s'il était ici au long récité et qu'il est disponible pour consultation, au Bureau de la municipalité, par toute personne intéressée;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 445 du Code municipal, tout règlement doit, sous peine de nullité, être précédé d'un avis de motion donné à une séance régulière ou spéciale précédant celle de son adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Madame Joanne St-Amour Sanscartier, conseillère, donne avis de motion à l'effet que le règlement numéro n° 2016-06, intitulé : Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil.

AM 2015-10-07 Avis de motion : Règlement sur la vidange des fosses septiques

Avis de motion est par la présente donné par Ian de Cotret-Brazeau à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant la gestion de la vidange des fosses septiques par la municipalité;

2015-10-125 Travaux d'excavation nécessaires sur le chemin McAlendin

ATTENDU QU'il était nécessaire d'effectuer des travaux d'excavation sur le chemin McAlendin;

IL EST PROPOSÉ par Robert Bertrand

ET APPUYÉ par Pierre Robineau

QUE le directeur général est autorisé à payer la facture de 517.39\$ taxes incluses à Excavation Crispi.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-126 Achat d'un module bancaire pour logiciel comptable

ATTENDU QUE l'entreprise Infotech offre un module bancaire compatible avec les Caisses Desjardins;

ATTENDU QUE ce module bancaire est nécessaire afin de comptabiliser les opérations interbancaires;

ATTENDU QUE ce module est disponible au coût de 650.00\$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ par Joanne St-Amour Sanscartier

ET APPUYÉ par Robert Bertrand

QUE le directeur général soit et est autorisé à faire l'acquisition de ce module auprès de l'entreprise Infotech au montant de 650.00\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-127 **Amélioration des chemins (P.A.A.R.R.M.)**

ATTENDU QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Burke, de la Rivière-Blanche, Roy, Cameron et Somers pour un montant subventionné de 12000\$, et ce, conformément aux exigences du ministère des Transports;

ATTENDU QUE les coûts reliés aux travaux sont les suivants :

R&R Lavell : 10933.71\$

Transport Michel Deschamps : 1818.91\$

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brazeau

ET APPUYÉ par Robert Bertrand

QUE les travaux ont été exécutés au mois de mai et juillet 2015 conformément aux présentes dépenses sur les chemins Burke, de la Rivière-Blanche, Roy, Cameron et Somers dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-128 **Autorisation des signataires pour la nouvelle institution financière**

ATTENDU QUE la municipalité procède à l'ouverture d'un compte bancaire à la Caisse Desjardins Au Cœur-des-Vallées;

ATTENDU QUE deux signatures sont requises pour les documents officiels et les chèques;

IL EST PROPOSÉ par John Kane

ET APPUYÉ par Robert Bertrand

QUE les personnes suivantes soient et sont autorisées à signer les chèques et autres documents officiels pour et au nom de la municipalité de Mayo :

Monsieur Normand Vachon, Maire
Madame Renée Giroux, conseillère
Monsieur Martin Cousineau, directeur général

Adoptée à l'unanimité

2015-10-129 **Autorisation pour les nouvelles cartes Visa Desjardins au directeur général et au directeur du service de sécurité incendie**

ATTENDU l'ouverture d'un compte bancaire dans une caisse Desjardins;

ATTENDU QUE le directeur général ainsi que le directeur du service de sécurité incendie de Mayo et Mulgrave-et-Derry peuvent détenir une carte de crédit afin de faciliter les achats courants;

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brazeau

ET APPUYÉ de Joanne St-Amour Sanscartier

QUE le conseil autorise le directeur général à entamer des démarches en vue d'obtenir des cartes Visa Desjardins pour Martin Cousineau, directeur général et Tim Lalonde, directeur du service de sécurité incendie (limité à un total de 5000\$ pour les 2 titulaires).

Adoptée à l'unanimité

2015-10-130 **Modification de la résolution 2015-09-115 concernant l'appel d'offres par invitation pour les projets routiers**

ATTENDU QUE le montant estimé des travaux est plus élevé que prévu;

ATTENDU la volonté du conseil de procéder par appel d'offres public par l'entremise du SEAO (Système électronique d'appel d'offres) au lieu de par invitation;

IL EST PROPOSÉ par Joanne St-Amour Sanscartier

ET APPUYÉ par Robert Bertrand

QUE le conseil autorise le directeur général à procéder à un appel d'offres publiques par l'entremise du SEAO (Système électronique d'appel d'offres) pour lesdits projets routiers.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-131 **Modification à la résolution 2015-09-116 concernant l'appel d'offres par invitation pour le projet d'aménagement du stationnement de l'édifice municipal**

ATTENDU QU'un contrat dont la valeur est inférieure à 25 000\$ peut être conclu de gré à gré;

ATTENDU QU'il est plus opportun de procéder de gré à gré au lieu d'un appel d'offres par invitation afin d'accélérer les travaux avant la période de gel;

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brazeau

ET APPUYÉ par John Kane

QUE le conseil autorise le directeur général à procéder par contrat de gré à gré pour l'aménagement du stationnement de l'édifice municipal.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-132 **Demande de la mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) concernant le schéma de couverture de risque (abrogation)**

ATTENDU QUE la présente résolution abroge la résolution 2015-09-119;

ATTENDU QUE la résolution 2015-09-119 n'était pas conforme aux demandes de la MMQ;

ATTENDU QU'il a lieu de modifier le libellé;

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC de Papineau une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 6 mai 2009;

ATTENDU QU'une fois l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 19 août 2009 par la MRC Papineau et est entrée en vigueur le 26 août 2009.

ATTENDU QUE l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrées, puisque les services de sécurité incendie qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

ATTENDU QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Mayo encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brazeau

APPUYÉ par John Kane

QUE la municipalité confirme avoir réalisé tous les objectifs prévus au schéma incendie de 2009 à 2014 et s'engage à réaliser tous les objectifs prévus au schéma incendie pour l'année 2015 et les années suivantes.

QUE la municipalité demande à la Mutuelle des Municipalités du Québec, telle qu'annoncée par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Mayo une réduction de prime de 10% au chapitre de l'Assurance des biens (Bâtiment/contenu), à titre de membre sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-133 **Indemnité de kilométrage**

ATTENDU QUE les employés et les élus de la municipalité utilisent, dans le cadre de leur fonction, leur véhicule;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor du Québec fixe le taux d'indemnité de kilométrage;

IL EST PROPOSÉ par John Kane

ET APPUYÉ par Pierre Robineau

QUE le taux d'indemnité de kilométrage fixé par le Conseil du trésor du Québec soit utilisé pour le remboursement des frais de déplacement des employés et des élus de la municipalité de Mayo, et ce, à compter du 6 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-134 **TECQ 2014 à 2018**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale

qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau

ET APPUYÉ par Ian de Cotret-Brazeau

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
2. la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
3. la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
4. la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
5. la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
6. la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

2015-10-135 **Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ par Joanne St-Amour Sanscartier

ET APPUYÉ par Pierre Robineau

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Renée Giroux
Maire suppléant

Martin Cousineau
Secrétaire-trésorier